

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.1 –EXTRAIT DU ZONAGE DU PLU : ZONE AUI



Approbation du PLU par délibération du conseil municipal en date du 8 Avril 2019

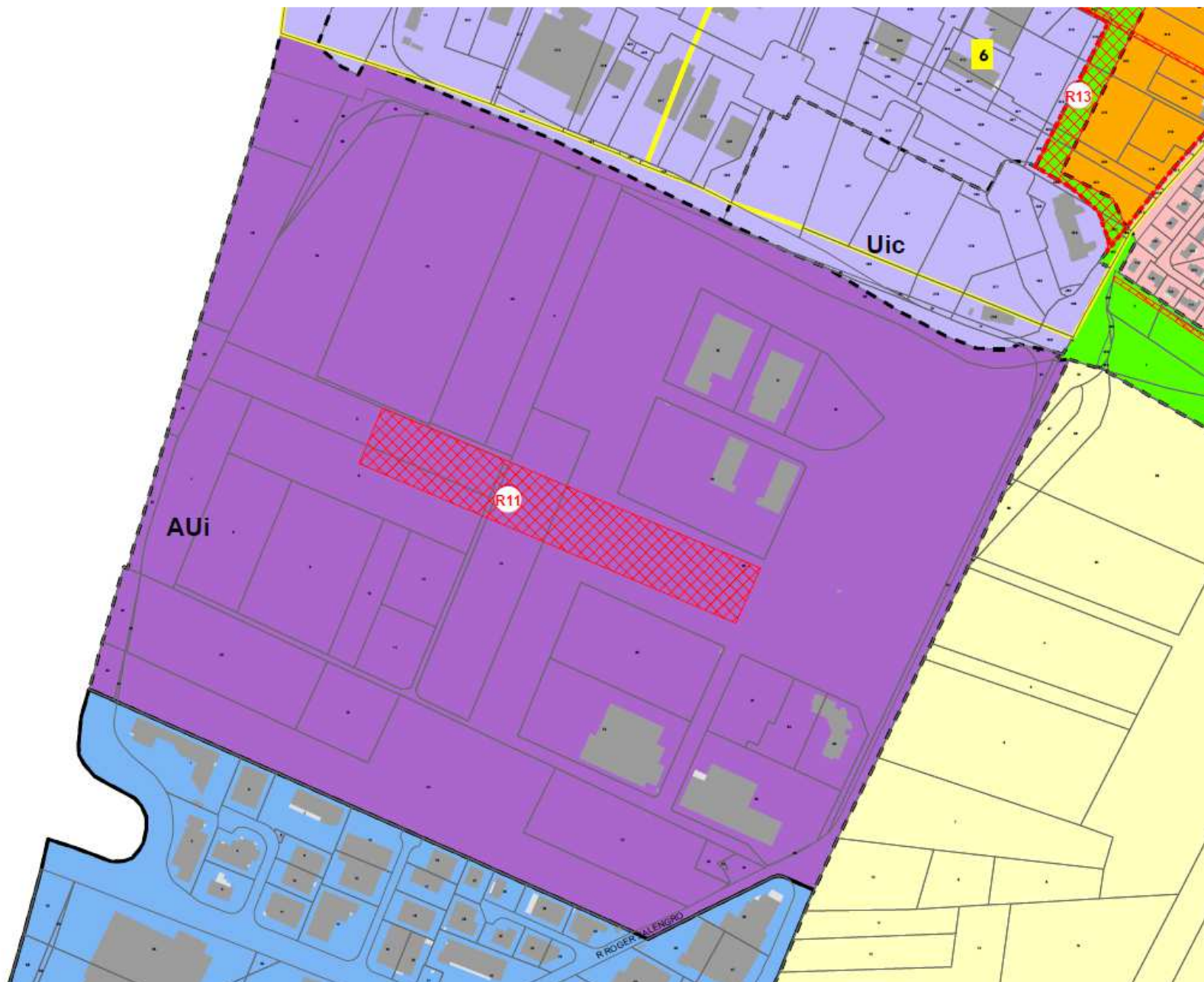
Mise à jour n°1 du PLU par l'arrêté municipal en date du 30 Août 2019

Mise à jour n°2 du PLU par l'arrêté municipal en date du 17 Janvier 2020

Approbation de la modification simplifiée n°1 par délibération du conseil municipal en date du 24 février 2020

Modification simplifiée n°2 du PLU approuvée par délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2021

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2021



LEGENDE DU ZONAGE

ZONAGE

----- Zonage PLU

 Uc/ Uca / Ucg

 Ue

 Ueq

 Ui

 Uia; Uib; Uic

 Uir

 Uiz

 AU

 AUc

 AUe

 AUeq

 AUi

 A

 Ae

 Ag

 N

 Ne

 NI

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

 Zone PM3

Zone de danger ICPE

 Bail Investissement - Zone 1

 Bail Investissement - Zone 2

 Paredes & Fils - Zone 1

 Paredes & Fils - Zone 2

Le territoire communal est concerné par le risque « mouvement de terrain ».

Il convient de se référer à l'étude cartographiant les zones à risques de mouvements de terrains et définissant des prescriptions spéciales.

 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

 Polygone d'implantation

 Espace boisé classé au titre de l'art. L 113-1 du CU

 Espace boisé classé au titre de l'art. L 113-1 du CU

 Espace boisé classé au titre de l'art. L 113-1 du CU

 Voies historiques au titre de l'art. L 151-19 du CU

 Percée visuelle au titre de l'art. L 151-19 du CU

 Linéaire commercial strict au titre de l'art. L 151-16 du CU

 Linéaire commercial et d'activité de service au titre de l'art. L 151-16 du CU

• Petit patrimoine à préserver au titre de l'art. L 151-19 du CU

 Bâtiment identifié au titre de l'art. L 151-19 du CU

 Zone humide au titre de l'art. L151-23 du CU

 Emplacement réservé pour voie et ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert au titre de l'art. L 151-41 du CU

 Emplacement réservé pour mixité sociale au titre de l'art. L 151-41-4° du CU

Information

 Périmètre archéologique

1	La grande Seiglière
2	Sous Genas
3	Les Garennes - Bordieu - La grand Mathan - Bois de la Garenne
4	Montsec et Lippe
5	Eglise de Genas
6	Les Grandes Terres - Rue Roger Salengro
7	La Côte Bernard - Vurey - Surjou
8	Azieu
9	Les Grandes Terres
10	Fort de Genas